

**Motion relative au soutien du Conseil communal de Saint-Josse-ten-Noode à l'appel du mouvement bruxellois #1bru1vote pour donner le droit de vote à tous les résidents bruxellois aux élections régionales du 26 mai 2019 introduite par Mme G. MARA, Conseillère communale.**

LE CONSEIL,

Vu la Nouvelle Loi Communale ;

Considérant que la Commune de Saint-Josse-ten-Noode compte plus de 43 % de résidents non belges, dont 2/3 de citoyens européens, et que cette tendance ne cesse de se renforcer depuis le début des années 2000;

Considérant qu'un résident bruxellois majeur sur trois – soit 310.000 personnes – sont privés du droit de vote aux élections régionales et ne peuvent pas s'impliquer politiquement;

Considérant que 220.000 citoyens de l'Union européenne et 90.000 autres étrangers hors UE sont exclus du processus démocratique et que ce sont également des bruxellois comme tous les autres – qui vivent, aiment, travaillent, étudient, paient des impôts et contribuent au rayonnement de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Considérant que tous les Bruxellois, quelle que soit leur nationalité, ont le droit de voter aux élections communales, mais que ce droit est insuffisant vu l'importance du niveau de la Région de Bruxelles-Capitale dans la définition des politiques publiques qui touchent directement le quotidien de l'ensemble des résidents bruxellois;

Considérant que la Région Bruxelles-Capitale a la particularité d'être une entité fédérée avec de nombreuses compétences uniques en Europe, et qu'elle a néanmoins un des plus grands déficits démocratiques de l'Union européenne;

Considérant que l'exclusion de 35% des résidents de Bruxelles-Capitale dans le processus électoral ne permet pas à ces résidents de s'impliquer davantage dans la vie politique de la Région où ils habitent;

DECIDE :

1. D'apporter son soutien aux demandes du mouvement #1bru1vote pour les élections régionales de mai 2019 ;
2. De demander que le Parlement et le Gouvernement de la Région de Bruxelles- Capitale adopte une résolution favorable au droit de vote à tous les résidents de la Région Bruxelles-Capitale pour les élections régionales du 26 mai 2019 ;
3. De demander au Gouvernement fédéral de déposer un projet de loi pour accorder le droit de vote à tous les résidents de la Région Bruxelles-Capitale pour les élections régionales du 26 mai 2019,